

Migration et mobilité de la population autochtone du Canada

Introduction

Selon le recensement du Canada de 1991 et l'Enquête auprès des peuples autochtones, plus de 321 000 Autochtones avaient changé de lieu de résidence entre 1986 et 1991. Dans les points saillants présentés ici, on examine plusieurs dimensions clés de la migration autochtone pendant cette période de cinq ans.

La population autochtone

Les renseignements les plus récents au sujet des tendances de migration et de mobilité des Autochtones sont ceux du recensement du Canada de 1991 et de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EPA). Le recensement du Canada, qui établit la population autochtone selon l'origine ou ascendance ethnique, estimait cette population à 1 002 675 personnes en 1991. Dans ce document, il s'agit de la population d'ascendance autochtone.

L'Enquête auprès des peuples autochtones, tenue à titre de suivi au recensement, a constitué un échantillon de la population qui se réclamait d'une origine ethnique autochtone, mais a recueilli des renseignements seulement auprès des 625 710 personnes qui disaient appartenir à un groupe autochtone précis. Dans ce document, il s'agit de la population d'appartenance autochtone.

Les données présentées dans ces points saillants proviennent de deux sources. Les renseignements ayant trait au volume et aux tendances géographiques de la mobilité des Autochtones, ainsi qu'aux caractéristiques des migrants, sont basés sur les données de l'EPA (c'est-à-dire qu'elles se rapportent à la population se déclarant d'appartenance autochtone). Les statistiques touchant la mobilité résidentielle des Autochtones, leur consommation de logement et leurs tendances en matière de lieu de résidence dans les grandes régions urbaines sont basées sur le recensement de 1991 (c'est-à-dire qu'elles se rapportent à la population qui se déclarait d'ascendance autochtone). Un ménage autochtone est défini comme un ménage dont le soutien est assuré par des personnes d'origine autochtone.

Résultats

Tendances géographiques de migration

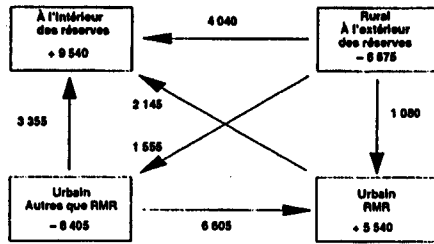
Bien que près de 60 % de la population canadienne d'appartenance autochtone ait déclaré au moins un changement de résidence entre 1986 et 1991, la plupart des déplacements ont eu lieu au sein de la même collectivité. Le nombre des migrants (c.-à-d. les personnes qui, en 1991, ont dit habiter une autre collectivité qu'en 1986), atteignait au total 117 120 personnes, ce qui représente environ 22 % du total de la population d'appartenance autochtone âgée de

**60% de la
population
d'appartenance
autochtone a
déménagé entre
1986 et 1991**

This publication is also available in English under the title *Migration and Mobility of Canada's Aboriginal Population*.

Figure 1:

Resumé de la migration nette a l'intérieur et a l'extérieur des réserves de 1986 a 1991, population d'appartenance autochtone, Canada



Nota: Exclut les migrants internationaux et ceux en provenance des réserves non dénombrés en 1991 dans le recensement et/ou dans l'Enquête auprès des peuples autochtones. Les chiffres dans les boîtes représentent la migration nette pour ces régions.
Source: Totalisation spéciale de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991.

cing ans ou plus. En comparaison, le taux de migration de l'ensemble de la population canadienne pour la même période était de 23,5 %.

Entre 1986 et 1991, la migration a entraîné des déplacements démographiques interprovinciaux touchant un nombre net d'environ 7 145 Autochtones. Pendant cette période, toutes les provinces et régions du Canada, à l'exception de l'Alberta et de la

Colombie-Britannique, ont signalé de faibles pertes de population autochtone en raison de la migration. De même, la migration autochtone a amené des changements relativement mineurs dans les populations des régions canadiennes du Grand Nord, du moyen nord et du sud. La population autochtone des régions du sud et du Grand Nord a augmenté de moins de un pour cent en raison de la migration, et celle du moyen nord a baissé de moins de deux pour cent.

Les déplacements dans le but d'aller vivre dans les réserves ou d'en sortir, et entre les régions rurales et urbaines, sont un facteur beaucoup plus important et répandu de la migration autochtone. Poursuivant l'urbanisation de la population autochtone, un processus de longue date, les grandes agglomérations urbaines du Canada (les régions métropolitaines de recensement) ont connu une augmentation nette de population de 5 540 Autochtones à cause de la migration entre 1986 et 1991. Dans le même temps, les réserves indiennes ont vu leur population s'accroître de 9 540 personnes grâce à la migration, environ 20 % de cette augmentation provenant de l'arrivée dans les réserves de personnes ayant obtenu ou retrouvé le statut d'Indien en vertu des modifications de 1985 à la Loi sur les Indiens (projet de loi C-31). Des pertes de population autochtone à cause de la migration ont été signalées dans les petites agglomérations urbaines et dans les régions rurales (Figure 1).

Caractéristiques des migrants

Les données sur l'âge, le sexe et la situation des particuliers dans la famille révèlent que les femmes, les familles jeunes et les familles monoparentales sont en proportion supérieure à la normale chez les migrants autochtones. Pendant la période à l'étude, ces groupes démographiques au sein de la population autochtone sont restés les plus portés à changer de lieu de résidence et formaient la plus grande partie de la population migrante. Dans plusieurs grandes agglomérations urbaines du Canada, chez les migrants autochtones, les familles monoparentales formaient la majorité des familles ayant des enfants (Figure 2).

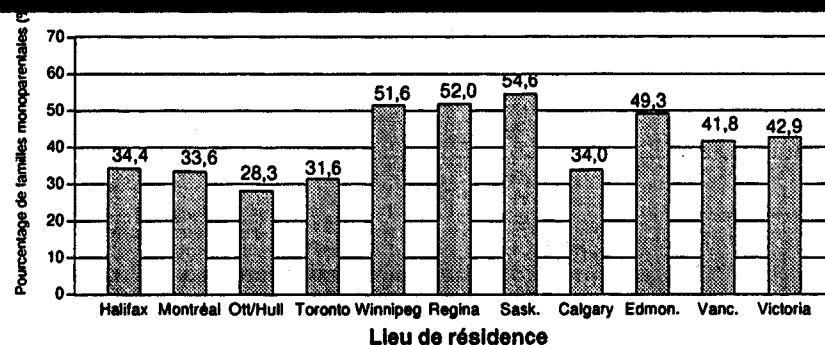
En comparaison des Autochtones non migrants, les migrants avaient atteint un niveau de scolarité plus élevé et étaient plus probablement inscrits dans un établissement scolaire ou actifs sur le marché du travail. Il n'en reste pas moins que les migrants autochtones avaient des taux de chômage plus élevés que les non-migrants autochtones dans tout le pays, sauf dans les régions rurales. Les données montrent clairement que les migrants autochtones vers les grandes agglomérations urbaines des

Prairies sont ceux qui connaissent les plus graves problèmes économiques (en ce qui a trait au marché du travail et aux revenus). En 1990, plus de la moitié de tous les ménages autochtones migrants de Winnipeg, Regina, Saskatoon et Edmonton ont déclaré des revenus inférieurs au seuil de faible revenu de Statistique Canada. Les migrants autochtones ayant déménagé dans ces agglomérations se caractérisaient aussi par un taux élevé de dépendance à l'égard des programmes d'aide au revenu.

Hausse nette de la population dans les grandes agglomérations urbaines et les réserves indiennes à cause de la migration

Figure 2:

Pourcentage de familles monoparentales chez les migrants autochtones ayant des enfants. Certaines régions métropolitaines de recensement, Canada, 1991



Source: Totalisation spéciale du Recensement du Canada de 1991

Motifs de migration

Les questions de famille ou de logement ont été beaucoup plus souvent invoquées que toutes les autres comme motifs de migration vers les réserves indiennes. Même si ces facteurs ont aussi été mentionnés souvent par les migrants autochtones ayant quitté les réserves, les hommes de ce groupe avaient beaucoup plus tendance à motiver leur départ par la recherche d'un emploi, et les femmes, par des questions de vie communautaire.

Mobilité résidentielle dans les grandes régions urbaines

Onze grandes régions urbaines à population autochtone importante ont été étudiées afin de vérifier les tendances en matière de mobilité résidentielle au sein d'une même collectivité. Les taux de mobilité résidentielle des ménages d'ascendance autochtone de ces agglomérations allaient d'un point bas de 47 % à Toronto à un sommet de 72 % à Winnipeg (Figure 3). Dans toutes les grandes régions urbaines étudiées, le taux de mobilité résidentielle des ménages autochtones dépassait d'une marge importante celui des ménages non autochtones, étant en moyenne à peu près 1,8 fois plus élevé.

De fortes différences dans les taux de mobilité résidentielle ont été observées entre les différents genres de ménages autochtones. Comme on s'y attendait, les ménages non familiaux ont déclaré des taux de mobilité plus élevés que ceux des familles. Les familles monoparentales autochtones habitant à Edmonton, Saskatoon, Regina et Winnipeg ont cependant déclaré des taux de mobilité résidentielle de plus 80 %, ce qui est plus élevé que celui des ménages non familiaux.

En ce qui concerne les motifs de déménagement, les données de l'Enquête auprès des peuples autochtones confirment l'importance des questions de logement pour ce qui est de la mobilité résidentielle. De tous les changements de lieu de résidence, 51 % s'expliquaient par un désir d'améliorer les conditions de logement, et un autre 8 % par le fait que le ménage avait trouvé un logement. Les questions familiales étaient à la base de 14 % de tous les déplacements. Environ 9 % de toutes les personnes ayant déménagé ont fait état d'un départ involontaire ou forcé (p. ex. pour cause d'incendie ou d'expulsion). Tous les autres facteurs, comme ceux ayant trait au voisinage et à l'accès ont été mentionnés beaucoup moins souvent.

Insuffisance de consommation de logement chez les ménages ayant et n'ayant pas déménagé

L'étude a examiné la consommation de logement chez les Autochtones selon trois normes de consommation généralement acceptées : l'abordabilité, la qualité convenable et la taille convenable.

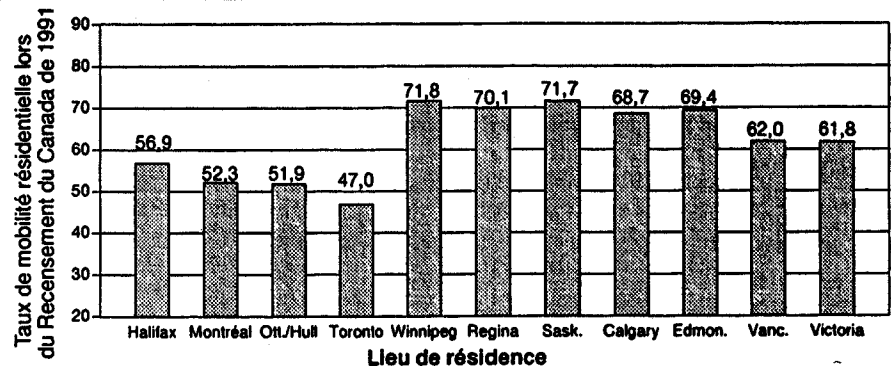
Même si un déménagement est souvent perçu comme offrant au ménage l'occasion de relever ses conditions de logement, la plupart des Autochtones ayant déménagé se sont retrouvés dans des conditions de logement qui ne respectaient toujours pas les normes de consommation acceptées. Dans la totalité des onze grandes agglomérations urbaines étudiées, les ménages autochtones ayant déménagé entre 1986 et 1991 connaissaient beaucoup plus probablement (au moins 1,3 fois plus) une insuffisance de consommation de logement que les ménages autochtones n'ayant pas déménagé.

Tendances en matière de lieu de résidence dans les grandes régions urbaines

Les analyses visant à comparer les tendances des populations autochtone et non autochtone en matière de lieu de résidence ont révélé un degré de ségrégation résidentielle allant de faible à

Figure 3:

Taux de mobilité résidentielle des ménages d'ascendance autochtone de 1986 à 1991. Certaines régions métropolitaines de recensement, Canada, 1991



Source: Totalisation spéciale du Recensement du Canada de 1991

**Les questions
de logement
souvent invoquées
comme motifs
de migration**

modéré dans les grandes régions urbaines. Les différences de mode d'occupation entre les deux populations expliquent probablement une grande partie des niveaux de ségrégation constatés.

Dans la plupart des grandes régions urbaines étudiées, la population autochtone était dispersée géographiquement. L'étude a relevé des enclaves autochtones importantes dans une seule grande ville, Winnipeg, où la population autochtone composait plus de 20 % du total dans 14 secteurs de recensement, et la majorité de la population dans un autre secteur de recensement. Deux autres agglomérations seulement, Regina et Saskatoon, avaient des secteurs de recensement dont la population était autochtone à plus de 20 %.

En comparant les tendances en matière de lieu de résidence parmi les Autochtones migrants et non migrants, l'étude a constaté que les migrants tendaient à s'établir dans les mêmes régions que les non-migrants. La migration d'entrée pendant la période de 1986 à 1991 a servi à renforcer et à étendre les concentrations existantes de population autochtone dans la plupart des grandes agglomérations urbaines.

D'autres analyses visant à comparer les tendances en matière de lieu de résidence des Autochtones ayant déménagé et n'ayant pas déménagé n'ont révélé aucune grande différence entre les deux populations dans les grandes régions urbaines étudiées. Pendant la période visée, la mobilité résidentielle n'a pas amené de changement marqué dans la répartition géographique des populations autochtones habitant ces grandes régions urbaines.

Conclusion

Même si 22 % de la population d'appartenance autochtone a changé de collectivité entre 1986 et 1991, la migration en général a eu peu d'effet sur la répartition géographique de la population. Les dimensions les plus importantes de la migration autochtone au cours de cette période ont trait à la migration continue vers les grandes régions urbaines et à la migration de retour vers les réserves indiennes. Cette dernière dimension est peut-être en partie le résultat des effets du projet de loi C-31.

Les migrants vers les grandes agglomérations urbaines ont eu tendance à s'établir dans des régions comportant une population autochtone importante, renforçant et étendant ainsi les concentrations de population existantes. Cependant, dans la plupart des agglomérations examinées, la population autochtone demeure dispersée géographiquement et il n'est pas habituel de retrouver de grandes enclaves autochtones.

Les populations autochtones des principales régions urbaines du Canada se caractérisent par des taux élevés de mobilité résidentielle et par de mauvaises conditions de logement. Ces conditions sont particulièrement graves dans les principales agglomérations urbaines des Prairies, soit Winnipeg, Regina, Saskatoon et Edmonton.

Pour la majorité des ménages autochtones établis dans les grandes régions urbaines, la mobilité résidentielle n'a pas amené une consommation de logement répondant aux normes acceptées. Étant donné cette situation, il se peut que les taux élevés de mobilité résidentielle révèlent une autre dimension du défi que représente le logement pour les ménages autochtones établis dans les grandes villes.

Ce point de recherche résume quelques-unes des conclusions du rapport intitulé *Migration et mobilité de la population autochtone du Canada*. Pour obtenir le résumé ou encore le rapport intégral, adressez-vous au Centre canadien de documentation sur l'habitation, au (613) 748-2367. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Denys Chamberland, directeur, Centre d'études prospectives, SCHL, (613) 748-2812.

La SCHL effectue et finance un large éventail de recherche sur les aspects sociaux, économiques et techniques du logement. Le présent numéro de «Le point en recherche et développement» fait partie d'une série de publications de la SCHL visant à informer de façon concise la nature et de la portée de ces activités.

Déjà publiés dans la série Le point en recherche et développement

- Numéro 14** Évolution des ménages au Canada, 1971-91
- Numéro 15** Aménagements domiciliaires durables : Principes d'aménagement, de conception et de construction (La Maison évolutive, version écologique)
- Numéro 16** Faibles revenus, main-d'œuvre active et femmes ayant des besoins de logement, 1991
- Numéro 17** La perspective à long terme du logement : projections préliminaires, 1991-2015
- Numéro 18** Besoins de logement dans les régions métropolitaines du Canada, 1991 - Partie 1
- Numéro 19** Besoins de logement dans les régions métropolitaines du Canada, 1991 - Partie 2
- Numéro 20** Le repeuplement des villes : Initiatives canadiennes de densification résidentielle
- Numéro 21** Besoins de logement dans les régions métropolitaines, 1991 : Peuples autochtones du Canada
- Numéro 22** Le télétravail et le travail à domicile dans les collectivités canadiennes
- Numéro 23** Loger la famille nouvelle : réinventer le logement des familles

Pour de plus amples renseignements relatifs à la recherche sur le logement à la SCHL, veuillez communiquer avec le :

**Centre canadien de documentation sur
l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de
logement
Pièce C1-200
700, chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2367**